

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mai 2024**

N° 240523067

JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val de Marne dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux parents (REAAP)

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois mai à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 mai 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - Mme POP - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 22

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par M. MOKHBI - M. GIRY par M. CRESPIN.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - M. BENAOUADI - M. SEHIL .

SECRETAIRE Ambroise NKAMA

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val de Marne dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux parents (REAAP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 21 mars 2024,

VU la Convention d'Objectifs et de Financement « Aide au fonctionnement d'un projet local « REAAP » n°202400034 présentée par la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne,

VU le budget communal,

CONSIDERANT le soutien proposé par la Caisse d'Allocations Familiales visant les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place à la Maison des Familles,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du mardi 14 mai 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - APPROUVE la convention d'Objectifs et de Financement « Aide au fonctionnement d'un projet local REAAP » n°202400034, entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne pour le financement des actions 2024 en faveur du soutien à la parentalité de la Maison des Familles.

ARTICLE 2 -AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document présenté à cet effet.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant, d'un montant de 4 300 €, sera inscrite au budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 24 mai 2024

Reçu en préfecture le 24 mai 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240523-11312-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**